

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 29783**

Intitulé

Licence Professionnelle : Licence Professionnelle Métiers de l'immobilier : gestion et développement de patrimoine immobilier (fiche nationale)

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Université de Bordeaux, Université d'Evry-Val-d'Essonne, Université Jean Moulin - Lyon 3, Université Paris-Ouest-Nanterre-La Défense - Paris 10, Université de Lorraine, université de Nice, Université Haute Alsace - Mulhouse	Recteur de l'académie, Chancelier des universités ; Président de l'Université accréditée pour délivrer le diplôme.

Niveau et/ou domaine d'activité

II (Nomenclature de 1969)

6 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

310 Spécialités plurivalentes des échanges et de la gestion, 313 Finances, banque, assurances, immobilier

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

- Gérance immobilière de biens en copropriété, de biens fonciers, d'immobilier d'entreprise ou d'immobilier de loisirs et de vacances
- Construction et gestion d'un budget de fonctionnement et/ou travaux pour un immeuble ou un site immobilier
- Organisation de l'entretien et de la maintenance d'un site immobilier
- Etablissement d'un bilan technique d'un immeuble ou d'un site immobilier
- Propositions aux propriétaires ou aux copropriétaires de solutions techniques permettant d'optimiser la gestion de leur patrimoine immobilier
- Elaboration d'un cahier des charges pour les prestataires de services techniques ou la réalisation de travaux
- Gestion de la location du patrimoine immobilier selon les obligations des propriétaires et des locataires
- Evaluation de la valeur d'un bien à la vente/location
- Recherches de biens immobiliers et prospection des clients
- Réalisation d'un descriptif de présentation et de valorisation du bien
- Présentation d'un bien immobilier à un client et informations sur les modalités d'acquisition
- Négociation et arrêt d'une transaction immobilière puis assistance et conseil au client jusqu'au terme de la transaction
 - Analyser et comprendre le fonctionnement des marchés de l'immobilier, des crédits immobiliers et des prestations multi techniques / multiservices
 - Maitriser la législation en vigueur en termes d'immobilier et d'urbanisme
 - Elaborer puis déployer une politique marketing / e-marketing
 - Développer et appliquer les principes de la négociation et de la relation client
- Présenter des biens immobiliers à des acquéreurs potentiels
 - Rédiger un cahier des charges et un appel d'offre
- Mener à bien une politique de gestion de site, et les travaux associés notamment
 - Pratiquer une veille documentaire
 - Utiliser les outils numériques de référence et les règles de sécurité informatique pour acquérir, traiter, produire et diffuser de l'information ainsi que pour collaborer en interne et en externe.
 - Identifier, sélectionner et analyser avec esprit critique diverses ressources dans son domaine de spécialité pour documenter un sujet et synthétiser ces données en vue de leur exploitation.
 - Analyser et synthétiser des données en vue de leur exploitation.
 - Développer une argumentation avec esprit critique.
 - Se servir aisément des différents registres d'expression écrite et orale de la langue française.
 - Communiquer par oral et par écrit, de façon claire et non-ambiguë, dans au moins une langue étrangère.
 - Identifier et situer les champs professionnels potentiellement en relation avec les acquis de la mention ainsi que les parcours possibles pour y accéder.
 - Caractériser et valoriser son identité, ses compétences et son projet professionnel en fonction d'un contexte.
 - Identifier le processus de production, de diffusion et de valorisation des savoirs.
 - Situer son rôle et sa mission au sein d'une organisation pour s'adapter et prendre des initiatives.
 - Respecter les principes d'éthique, de déontologie et de responsabilité environnementale.
 - Travailler en équipe et en réseau ainsi qu'en autonomie et responsabilité au service d'un projet.
 - Analyser ses actions en situation professionnelle, s'autoévaluer pour améliorer sa pratique.

Dans certains établissements, d'autres compétences spécifiques peuvent permettre de décliner, préciser ou compléter celles proposées dans le cadre de la mention au niveau national. Pour en savoir plus se reporter au site de l'établissement.

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

- L68 : Activités immobilières
- Attaché commercial / Attachée commerciale en immobilier
- Conseiller / Conseillère immobilier
- Négociateur / Négociatrice en immobilier
- Responsable de clientèle en transaction immobilière
- Cadre de la gestion en patrimoine immobilier
- Conseiller / Conseillère technique en immobilier
- Gestionnaire de copropriété
- Chargé / Chargée de mission immobilière
- Chargé / Chargée d'études immobilières

Codes des fiches ROME les plus proches :

C1501 : Gérance immobilière

C1503 : Management de projet immobilier

C1504 : Transaction immobilière

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

Les modalités du contrôle permettent de vérifier l'acquisition de l'ensemble des aptitudes, connaissances, compétences et blocs de compétences constitutifs du diplôme. Ces éléments sont appréciés soit par un contrôle continu et régulier, soit par un examen terminal, soit par ces deux modes de contrôle combinés.

Concernant l'évaluation des blocs de compétences, chaque certificateur accrédité met en œuvre les modalités qu'il juge adaptées : rendu de travaux, mise en situation, évaluation de projet, etc. Ces modalités d'évaluation peuvent être adaptées en fonction du chemin d'accès à la certification : formation initiale, VAE, formation continue.

Chaque ensemble d'enseignements à une valeur définie en crédits européens (ECTS). Pour l'obtention du grade de licence, une référence commune est fixée correspondant à l'acquisition de 180 crédits ECTS.

Bloc de compétence :

INTITULÉ	DESCRIPTIF ET MODALITÉS D'ÉVALUATION
Bloc de compétence n°1 de la fiche n° 29783 - Usages numériques	<ul style="list-style-type: none">· Utiliser les outils numériques de référence et les règles de sécurité informatique pour acquérir, traiter, produire et diffuser de l'information ainsi que pour collaborer en interne et en externe.
Bloc de compétence n°2 de la fiche n° 29783 - Exploitation de données à des fins d'analyse	<ul style="list-style-type: none">· Identifier, sélectionner et analyser avec esprit critique diverses ressources dans son domaine de spécialité pour documenter un sujet et synthétiser ces données en vue de leur exploitation.· Analyser et synthétiser des données en vue de leur exploitation.· Développer une argumentation avec esprit critique.
Bloc de compétence n°3 de la fiche n° 29783 - Expression et communication écrites et orales	<ul style="list-style-type: none">· Se servir aisément des différents registres d'expression écrite et orale de la langue française.· Communiquer par oral et par écrit, de façon claire et non-ambiguë, dans au moins une langue étrangère.
Bloc de compétence n°4 de la fiche n° 29783 - Positionnement vis à vis d'un champ professionnel	<ul style="list-style-type: none">· Identifier et situer les champs professionnels potentiellement en relation avec les acquis de la mention ainsi que les parcours possibles pour y accéder.· Caractériser et valoriser son identité, ses compétences et son projet professionnel en fonction d'un contexte.· Identifier le processus de production, de diffusion et de valorisation des savoirs.

INTITULÉ	DESCRIPTIF ET MODALITÉS D'ÉVALUATION
Bloc de compétence n°5 de la fiche n° 29783 - Action en responsabilité au sein d'une organisation professionnelle	<ul style="list-style-type: none"> · Situer son rôle et sa mission au sein d'une organisation pour s'adapter et prendre des initiatives. · Respecter les principes d'éthique, de déontologie et de responsabilité environnementale. · Travailler en équipe et en réseau ainsi qu'en autonomie et responsabilité au service d'un projet. · Analyser ses actions en situation professionnelle, s'autoévaluer pour améliorer sa pratique.
Bloc de compétence n°6 de la fiche n° 29783 - Réalisation d'un diagnostic et/ou d'un audit pour apporter des conseils.	<ul style="list-style-type: none"> • Analyser et comprendre le fonctionnement des marchés de l'immobilier, des crédits immobiliers et des prestations multi techniques / multiservices
Bloc de compétence n°7 de la fiche n° 29783 - Application de la réglementation du secteur en matière de : qualité, hygiène, sécurité et environnement	<ul style="list-style-type: none"> • Maitriser la législation en vigueur en termes d'immobilier et d'urbanisme
Bloc de compétence n°8 de la fiche n° 29783 - Mise en œuvre de stratégies marketing et commercialisation	<ul style="list-style-type: none"> • Elaborer puis déployer une politique marketing / e-marketing
Bloc de compétence n°9 de la fiche n° 29783 - Commercialisation et conseil en transaction immobilière	<ul style="list-style-type: none"> • Développer et appliquer les principes de la négociation et de la relation client • Présenter des biens immobiliers à des acquéreurs potentiels
Bloc de compétence n°10 de la fiche n° 29783 - Gestion de biens/portefeuilles immobiliers	<ul style="list-style-type: none"> • Rédiger un cahier des charges et un appel d'offre • Mener à bien une politique de gestion de site, et les travaux associés notamment
Bloc de compétence n°11 de la fiche n° 29783 - Activité de veille	<ul style="list-style-type: none"> • Pratiquer une veille documentaire

Validité des composantes acquises : illimitée

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUINON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	Leur composition comprend : <ul style="list-style-type: none"> - une moitié d'enseignants-chercheurs, d'enseignants ou de chercheurs participant à la formation - des professionnels qualifiés ayant contribué aux enseignements. - des professionnels qualifiés n'ayant pas contribué aux enseignements

En contrat d'apprentissage	X	Leur composition comprend : - une moitié d'enseignants-chercheurs, d'enseignants ou de chercheurs participant à la formation - des professionnels qualifiés ayant contribué aux enseignements. - des professionnels qualifiés n'ayant pas contribué aux enseignements
Après un parcours de formation continue	X	Leur composition comprend : - une moitié d'enseignants-chercheurs, d'enseignants ou de chercheurs participant à la formation - des professionnels qualifiés ayant contribué aux enseignements. - des professionnels qualifiés n'ayant pas contribué aux enseignements
En contrat de professionnalisation	X	Leur composition comprend : - une moitié d'enseignants-chercheurs, d'enseignants ou de chercheurs participant à la formation - des professionnels qualifiés ayant contribué aux enseignements. - des professionnels qualifiés n'ayant pas contribué aux enseignements
Par candidature individuelle	X	
Par expérience dispositif VAE prévu en 2002	X	Composition définie par le Code de l'éducation : article L613-4 modifié par la loi n°2016-1088 du 8 août 2016 - art. 78

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

Base légale

Référence du décret général :

- Arrêté du 22 janvier 2014 fixant les modalités d'accréditation d'établissements d'enseignement supérieur
- Arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master
- Arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master
- Arrêté du 17 novembre 1999 relatif à la licence professionnelle
- Arrêté du 27 mai 2014 fixant la nomenclature des mentions du diplôme national de licence professionnelle
- Arrêté du 16 mars 2015 modifiant la nomenclature des mentions du diplôme national de licence professionnelle-
- Arrêté du 30 juillet 2018 modifiant l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

- Université de Bordeaux, arrêté du : 26/05/2018
- Université de Haute Alsace - Mulhouse, arrêté du : 22/06/2018
- Université de Lorraine, arrêté du : 19/02/2018
- Université d'Evry-Val-d'Essonne, arrêté du : 05/06/2015
- Université Jean Moulin - Lyon 3, arrêté du : 28/06/2016
- Université Nice , arrêté du : 28/05/2018
- Université Paris-Ouest-Nanterre-La défense - Paris 10, arrêté du : 30/06/2017

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

- Décret VAE - Code de l'éducation : article L 613-3 modifié par la loi n°2015 - 366 du 31 mars 2015
- Décret n°2017 - 1135 du 4 juillet 2017 relatif à la mise en oeuvre de la validation des acquis d'expérience

Références autres :

Pour plus d'informations

Statistiques :

Pour plus d'informations se reporter au site web des établissements.

Autres sources d'information :

Pour plus d'informations se reporter au site web des établissements.

[Université de Bordeaux](#)

[Université d'Evry-Val-d'Essonne](#)

[Université Jean Moulin - Lyon 3](#)

[Université Paris-Ouest-Nanterre-La Défense - Paris 10](#)

[Université de Lorraine](#)

[Université de Haute Alsace - Mulhouse](#)

[Université Nice](#)

Lieu(x) de certification :

Pour plus d'informations se reporter au site web des établissements.

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

Pour plus d'informations se reporter au site web des établissements.

Historique de la certification :